



Demande d'examen au cas par cas Notice complémentaire

Objet : Projet de serre multichapelles froide

Adresse : Route de Goulaine

44 450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Maître d'Ouvrage : SCEA Les Jardins de la Moricière

119 L'Aubinière

44 450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES



11 rue des Ecoles
BP 70429 – 56400 AURAY
Tél. : 02 97 50 73 73
Mail : contact@axisnet.fr

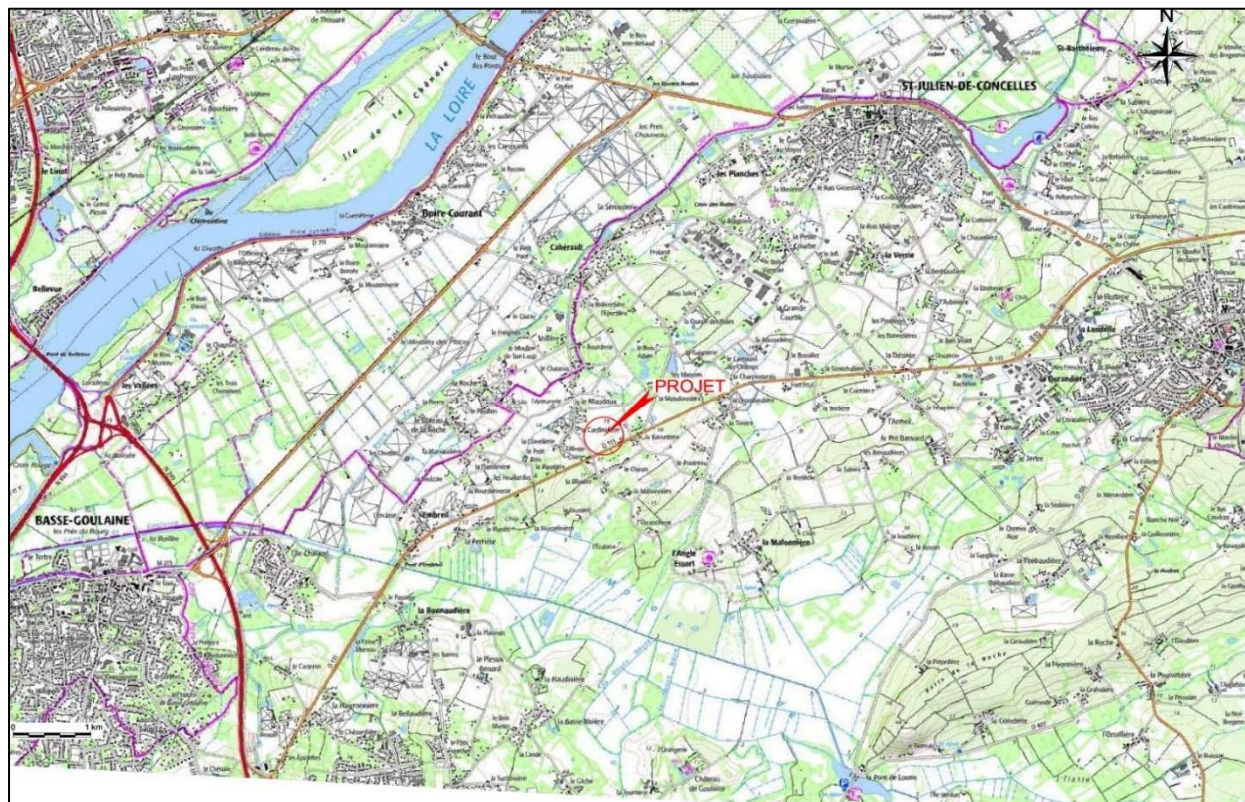
SOMMAIRE

1	OBJET	4
2	IMPACT DU PROJET SUR LE PAYSAGE	5

1 OBJET

La SCEA Les Jardins de la Moricière porte un projet de serre multichapelles froide sur la commune de Saint-Julien-de-Concelles. Dans ce cadre, un dossier d'examen au cas par cas a été déposé le 10/11/2025 et enregistré sous le n°008655/KK P.

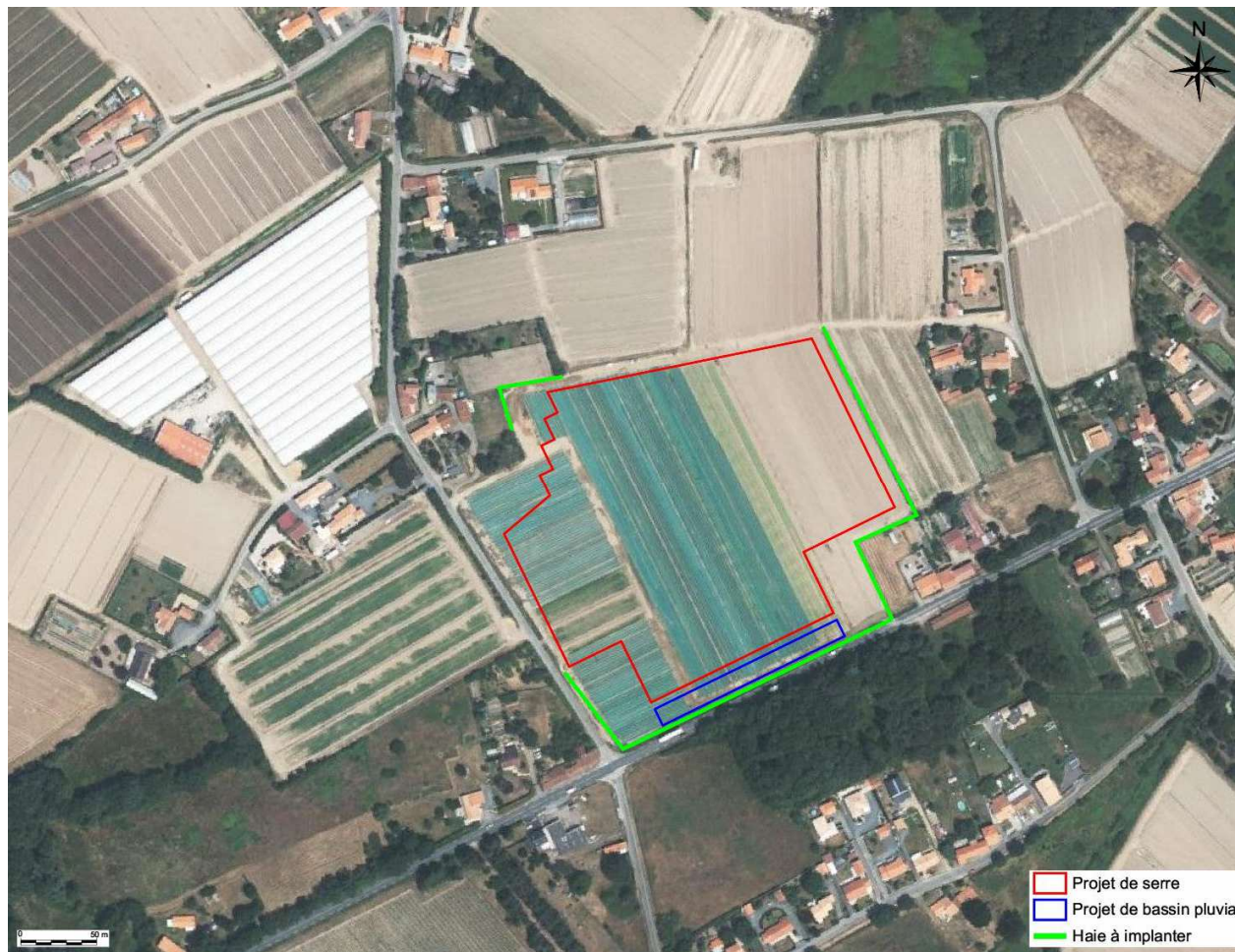
Une demande de compléments a été formulée par la DREAL par courrier en date du 21/11/2025. Le présent document constitue la notice en réponse à cette demande.



Carte 1 : Plan de situation du projet

2 IMPACT DU PROJET SUR LE PAYSAGE

On recense plusieurs ensembles de maisons aux alentours du projet. Si certaines propriétés sont protégées par une végétation bien développée (petit bois au sud ou haies à l'ouest), d'autres présentent un vis-à-vis direct avec le projet de serre. Afin d'améliorer l'intégration paysagère et de réduire la covisibilité de la serre, 570 ml haies seront implantées selon le plan présenté ci-après. Notons qu'un projet de bâtiment agricole est implanté sur la parcelle YV 268 située au nord du projet. De fait, les maisons situées le long de la rue de Bouvreuil n'auront pas de covisibilité avec la future serre.



Carte 2 : Implantation de haies visant à l'insertion paysagère des serres

Les plantations alterneront les arbres avec les arbustes d'essences locales sur 2 rangs selon un schéma type.

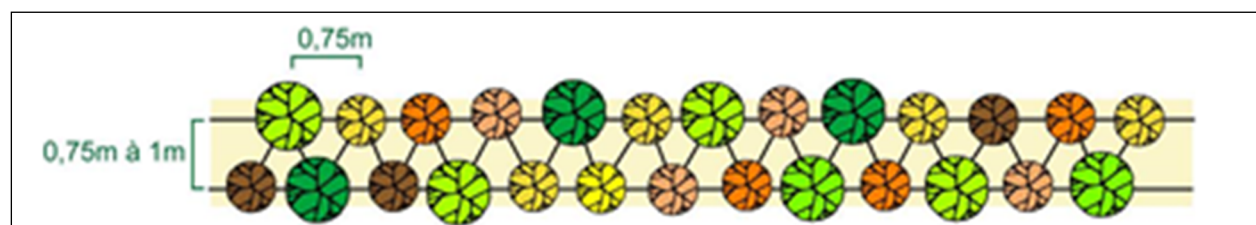


Figure 1 : Exemple de séquence de haie bocagère (les grands ronds correspondent aux arbres, les petits aux arbustes, les couleurs aux différentes essences)

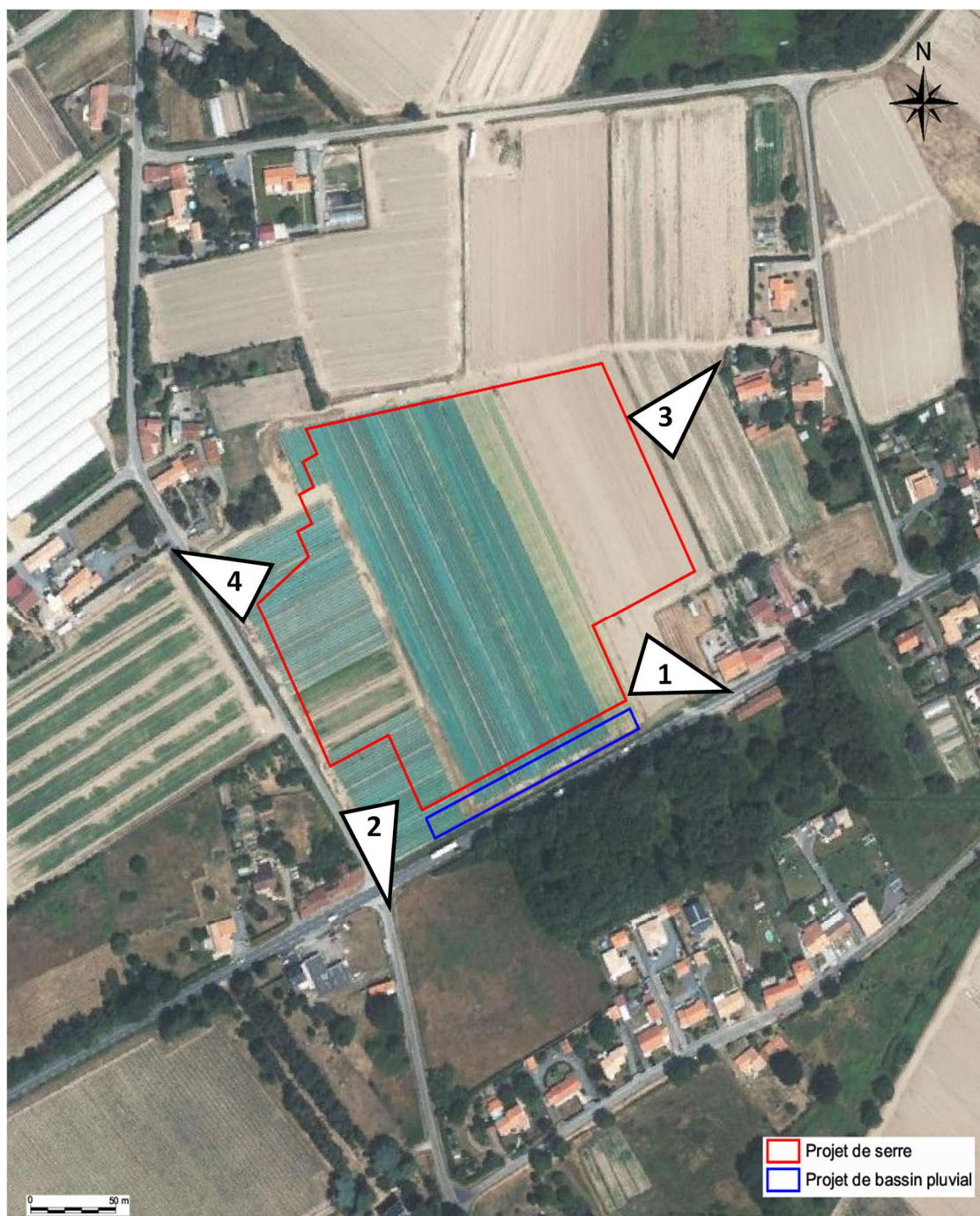
Les haies seront constituées exclusivement d'essences locales. Les essences horticoles seront exclues. Les essences seront choisies parmi les essences suivantes :

- Pour les arbres : chêne pédonculé *Quercus robur*, Hêtre *Fagus sylvatica*, Frêne élevé *Fraxinus excelsior*, Aulne glutineux *Alnus glutinosa*.
- Pour les arbustes : Noisetier *Corylus avellana*, Prunellier *Prunus spinosa*, Fusain d'Europe *Euonymus europaeus*, Néflier *Mespilus germanica*, Houx *Ilex aquifolium*.

La plantation d'Aulnes sera conseillée pour sa croissance rapide et l'effet de masque et de brise-vent qu'il apporte rapidement. Au bout de 15 ou 20 ans, ils pourront être supprimés et laisseront la place pour les essences à croissance moins rapide, qui auront alors un peu d'ampleur, de se développer.

La plantation sur bâche plastique est à proscrire pour permettre à terme l'installation d'une flore herbacée d'ourlet. On préférera un mulch naturel ou un paillage biodégradable.

La carte suivante présente les points de vue utilisés pour réaliser les insertions paysagères présentées ci-après.



Carte 3 : Point de vue des insertions paysagères



Figure 2 : Insertion 1



Figure 3 : Insertion 2



Figure 4 : Insertion 3



Figure 5 : Insertion 4